

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (CORÉE DU SUD)

La libération possible de deux anciens présidents ne doit pas occulter la vérité sur les violations des droits de l'homme commises par le passé

Index AI : ASA 25/28/97

Toute décision que pourrait prendre le président sud-coréen Kim Young-sam en faveur de la libération de deux de ses prédécesseurs ne doit pas empêcher que la lumière soit faite sur les violations des droits de l'homme commises sous les précédents gouvernements, a déclaré ce jour (mercredi 6 août 1997) Amnesty International.

À l'approche des élections présidentielles qui doivent se tenir en décembre, l'organisation de défense des droits de l'homme entend rappeler aussi bien au gouvernement qu'aux partis d'opposition la nécessité d'ouvrir des enquêtes impartiales au sujet du massacre perpétré à Kwangju en mai 1980, de l'usage généralisé de la torture, des arrestations politiques et des procès iniques, observés sous les gouvernements précédents.

« La libération des deux anciens présidents pourrait contribuer au processus de réconciliation nationale, mais elle ne doit pas éclipser la nécessité d'établir la vérité au sujet du passé, a affirmé Amnesty International. Le gouvernement doit donner l'ordre d'ouvrir une enquête indépendante sur les violations des droits de l'homme qui ont été commises par le passé, et veiller à ce que les victimes de ces violences obtiennent réparation. »

Au cours des années 80 et au début des années 90, sous les présidences de Chun Too-hwan et de Roh Tae-woo, les autorités ont procédé à l'arrestation de milliers de personnes pour infractions politiques. Amnesty International a recueilli de nombreux témoignages faisant état du recours généralisé à la torture et de procès iniques. L'une des violations des droits de l'homme les plus graves et les plus médiatisées ayant eu lieu en Corée du Sud date de mai 1980 : des centaines de personnes sont mortes ou ont été blessées lorsque l'armée a ouvert le feu sur des civils qui manifestaient dans la ville de Kwangju. Toutefois, aucune enquête indépendante n'a été menée sur cette tuerie, pas plus que sur de nombreuses autres violations commises par le passé.

« Au cours de ces dernières années, la Corée du Sud s'est transformée sous l'effet d'une industrialisation et d'une démocratisation rapides, commente Amnesty International. Toutefois, les lois et les pratiques héritées du passé n'ont pas été adaptées de manière à répondre aux impératifs d'un pays moderne et démocratique. »

Au nombre des victimes figurent plusieurs dizaines de prisonniers arrêtés dans les années 70 et 80 et qui sont toujours en prison à l'heure actuelle. Ils ont été torturés, se sont vu refuser le droit de prendre contact avec leurs avocats et ont été accusés à tort d'espionnage pour le compte de la Corée du Nord. Ils n'ont cependant aucune voie de recours aux termes de la législation sud-coréenne.

« Le gouvernement sait que ces personnes ont été victimes de procès iniques, mais il continue de refuser de procéder au réexamen de leur cas, probablement par crainte de remettre en question le système juridique actuel et de compromettre certains hauts fonctionnaires qui conservent des postes importants », poursuit Amnesty International.

L'Organisation engage le gouvernement de Corée du Sud à mettre en place un organe indépendant chargé d'élucider les violations des droits de l'homme commises sous les gouvernements précédents. Le gouvernement doit s'efforcer d'établir la vérité et veiller à ce que justice soit rendue aux victimes. Il doit également examiner les lois et pratiques instituées sous les gouvernements précédents, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes internationales